

LE PROGRAMME DE LA FORMATION -ALTERNANCE



43, Rue Carnot 74 000 Annecy Contact: 07 82 31 09 41 contact@gmh-formations.com

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION* : « RESPONSABLE ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE »

*Certification délivrée par le Ministère chargé de l'emploi

Titre professionnel de niveau 6 (nouvelle classification européenne) soit un Bac +3/+4 Inscrit au RNCP (N°35527)



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

Le planning de la semaine est affiché dans le centre chaque lundi. Les modules ne se suivent pas forcement et varient selon la disponibilité des intervenants, des évènements particuliers (salon, périodes en entreprise ...) et des demandes des alternants.

PRÉREQUIS : NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES DEMANDÉ POUR SUIVRE LA FORMATION

- Aucun prérequis obligatoire
- Sur dossier : étude du CV, du parcours professionnel et entretien de motivation
- Profil conseillé :
 - o Niveau BTS Hôtellerie, Restauration et/ou Tourisme
 - o u niveau BAC avec une expérience professionnelle significative (au moins 3 ans) dans le secteur HTR
- Compétences attendues :
 - o Bonnes connaissances en **anglais** (niveau B2 recommandé)
 - Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint)

• Équipements nécessaires :

- o Ordinateur avec caméra intégrée
- o Connexion Internet stable
- o Outils bureautiques (traitement de texte, tableur)

Possibilité d'effectuer un module de « prérequis » avant l'entrée en apprentissage, soit un stage de 1 à 8 semaines (dates à définir en fonction des disponibilités du candidat). Ce module est proposé aux personnes n'ayant pas assez d'expérience en hôtellerie. Ce module comprend une aide à la recherche de stage, la définition des objectifs, la réalisation de la convention, un suivi hebdomadaire et un bilan de stage.



MODALITES D'ENCADREMENT

La formation se déroule sous la responsabilité d'une formatrice référente. Celle-ci est associée avec des intervenants qualifiés. L'identité et la qualité des membres de l'équipe pédagogique sont portées à la connaissance des alternants lors de leurs interventions et tracées par des feuilles d'émargement.



ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Date de début : 15/06/2026Date de fin : 31/08/2027

- Durée hebdomadaire : 35h00 (possibilité d'être en 39h00 lors des périodes en entreprise)

- AU CHOIX : Planning « MONTAGNE » ou Planning « VILLE »

_

o MONTAGNE

• Durée totale : 314 jours soit 2198 h

Durée dans le centre : 125 jours soit 875 h
Durée en entreprise : 189 jours soit 1323 h

o VILLE

Durée totale : 315 jours soit 2205 h

Durée dans le centre : 106 jours soit 742 h
Durée en entreprise : 209 jours soit 1463 h

- Rythme alternance: se référer au calendrier (modifiable selon les besoins de l'entreprise en accord avec l'alternant et le centre de formation et possibilité de démarrer dès le mois de janvier 2026 en entreprise)



- Cours théorique en présentiel dans une salle plénière avec écran et paper board
- Support de cours papier et numérisé
- Période en entreprise
- Participation aux salons et forums professionnels
- Travail en autonomie et travail en groupe
- Exemples de cas concrets et étude de cas
- Brainstorming
- Exercices écrits et quizz
- Mise en situation et jeux de rôle

Nous demandons aux alternants d'apporter leur propre PC portable et d'être en tenue professionnelle à la fois en centre et en entreprise.



- Être en mesure de diriger un établissement touristique et hôtelier comportant des services complémentaires de restauration et de loisirs
- Être capable de définir la politique marketing et le plan d'actions commerciales d'un établissement touristique en utilisant le concept d'orientation client
- Être capable d'organiser, d'animer et de manager une équipe de permanents et de saisonniers en intégrant les déterminants de la gestion d'équipe
- Être en mesure de gérer le budget de fonctionnement et d'investissements d'un établissement hôtelier
- Être capable de mettre en place, piloter et contrôler les différents services d'un établissement touristique et d'en assurer le contrôle qualité
- Être capable de respecter et de faire respecter les réglementations en vigueur (droit du travail, aspects juridiques, hygiène, sécurité et accessibilité d'un ERP, environnement)



Séquence 1 : se repérer, trouver sa place et se projeter

- Accueil administratif et présentation de l'organisation du centre et des intervenants
- S'approprier les outils informatiques
- S'approprier les objectifs de la formation et les conditions d'examen
- Présentation du secteur HTR et du vocabulaire spécifique
- S'inscrire dans une perspective emploi

Séquence 2 : s'intégrer avec le reste du groupe

- Intégrer son groupe et sa formation
- Election des délégués
- Définition de la charte du groupe



MODULE « MARKETING ET COMMERCIALISATION »

CCP*: Commercialiser les offres d'un établissement touristique avec une démarche multicanale

Séquence 1: Développer et optimiser la commercialisation des offres d'un établissement touristique

- Introduction à la création d'entreprise
- Réaliser une étude de marché : recueillir, analyser et synthétiser des données (étude de la concurrence...)
- Définir le MIX marketing (produit, prix, publicité, distribution), le positionnement et la cible client
- Identifier le SWOT (forces / faiblesses de l'établissement et opportunités /menaces de l'environnement)
- Définir une politique de prix et mettre en place le Yield Management
- Définir la distribution (OTA, FIT et ventes directes)
- Optimiser le chiffre d'affaires des différentes services (hébergement, petit déjeuner, restauration, bar, animation ...)

Séquence 2 : Promouvoir un établissement touristique et ses offres

- Introduction à la communication digitale (SEO/SEA)
- Comprendre le tunnel de vente et les canaux d'acquisition

- Créer et actualiser un site internet
- Mettre en place un plan d'actions commerciales
- Créer et animer les réseaux sociaux
- Vendre et construire une argumentation commerciale sur les produits et services de l'établissement
- Réaliser des négociations commerciales
- Gérer la e-réputation

Séquence 3 : Rédaction de l'étude

- Préparation de l'étude en vue de l'examen

*CCP: Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences dénommés « certificats de compétences professionnelles »



CCP*: Assurer la gestion opérationnelle d'exploitation et prévoir les investissements d'un établissement touristique

Séquence 1: Gérer le budget d'exploitation et sécuriser la rentabilité d'un établissement touristique

- Connaître les indicateurs de performance en hôtellerie
- Comprendre un compte de résultat
- Calculer le chiffre d'affaires prévisionnel, les charges fixes et variables et maitriser les coûts
- Maitriser la gestion des stocks
- Comprendre les mécanismes de la TVA
- Définir le seuil de rentabilité
- Créer et analyser des comptes de résultat en apportant des actions correctives

Séquence 2 : Prévoir les investissements d'un établissement touristique et leur financement

- Comprendre le mécanisme des différents types de sociétés
- Principes d'acquisition des murs et d'un fond de commerce
- Savoir établir un bilan et comprendre les relations de celui-ci avec le compte de résultats
- Comprendre les amortissements

- Comprendre la capacité d'auto financement
- Comprendre les emprunts et le crédit-bail
- Analyser un bilan et apporter des actions correctives

Séquence 3 : Rédaction de l'étude

- Préparation de l'étude en vue de l'examen

*CCP: Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences dénommés « certificats de compétences professionnelles »



CCP*: Manager le personnel d'un établissement touristique

Séquence 1 : Recruter les équipes d'un établissement touristique

- Analyser les besoins en personnel (ETP)
- Budgétiser et optimiser la masse salariale
- Rédiger des fiches de postes en fonction des besoins
- Rédiger des offres d'emploi et diffusion de celles ci
- Effectuer des entretiens d'embauche et intégrer son personnel

Séquence 2 : Manager les équipes d'un établissement touristique

- Définir son style de management et de délégation
- Organiser et animer des réunions
- Manager et motiver une équipe
- Gérer les conflits interpersonnels
- Gestion du changement
- Animer les entretiens individuels et établir des plans de formation
- Recadrage du personnel

Séquence 3 : Assurer la gestion administrative des ressources humaines d'un établissement touristique

- Connaître les principes fondamentaux en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les affichages obligatoires
- Le contrat de travail : formation, exécution et rupture

- Législation de la sous traitance
- Le temps de travail
- Le CSE
- Savoir lire un bulletin de salaire

Séquence 4 : Rédaction de l'étude

- Préparation de l'étude en vue de l'examen

*CCP: Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences dénommés « certificats de compétences professionnelles »



CCP* : Piloter et optimiser les services d'un établissement touristique dans une démarche qualité

Séquence 1 : Organiser le service hébergement et optimiser son fonctionnement

- La sous traitance ménage et linge
- Etablir un cahier des charges
- Contrôler les chambres et les parties communes

Séquence 2 : Organiser le service réception et optimiser son fonctionnement

- Savoir rédiger des procédures
- L'écosystème d'information en hôtellerie et les logiciels
- Gestion des réclamations clients

Séquence 3 : Organiser le service entretien maintenance et optimiser son fonctionnement

- La sécurité dans un établissement touristique
- Le rôle du technicien et le suivi de maintenance des équipements
- Audit qualité et mesures correctives

Séquence 4 : Organiser le service restauration, bar et optimiser son fonctionnement

- Gestion du petit déjeuner, de la restauration et du bar
- Gestion de la prime alimentaire
- Les normes HACCP

Séquence 5 : Organiser le service animation, optimiser son fonctionnement et développer l'ancrage local

- Rédaction de contrat de partenariat
- Gestion du service animation

Séquence 6 : Rédaction de l'étude

- Préparation de l'étude en vue de l'examen

*CCP: Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences dénommés « certificats de compétences professionnelles »



Séquence 1 : discutions et jeux de rôle

- Vocabulaire hôtelier
- Prise de réservation
- Gestion des réclamations clients en réception
- Répondre aux commentaires clients

Séquence 2 : préparation à l'examen

- Rédiger un document de présentation ou une offre commerciale
- Rédiger une fiche de poste ou une annonce
- Rédiger un questionnaire de satisfaction
- Préparation aux questions du jury



L'immersion en entreprise est très importante. Le choix du lieu de l'alternance et les missions confiées sont essentiels à la réussite du diplôme.

Nous accompagnons chaque stagiaire dans la personnalisation de sa candidature lors de la recherche d'alternance en amont de la formation. Nous nous assurons que les missions correspondent aux objectifs définis en amont et réajustons auprès des maitres d'apprentissage/tuteur si besoin.

NB: Durant les périodes en entreprise, la préparation de votre étude et de votre dossier professionnel est fortement conseillée



- Atelier théâtre
- Atelier de développement personnel
- Nouveaux concepts hôteliers et nouvelles technologies hôtelières
- Prise en compte environnementale et sociétale (RSE)
- Visite entreprise, forum, salon
- Optimisation des écrits professionnels et des présentations orales



MODULES « PRÉPARATION ET CERTIFICATION »

Le dernier module est consacré à la finalisation de l'étude professionnelle, du dossier professionnel et à la préparation de l'oral. Le passage de la certification est prévu **fin juin 2027.**

Durée totale de l'épreuve : 2h20

Oral devant un jury habilité : 2h2o (présentation de l'étude et du dossier professionnel suivi d'un entretien technique et d'un entretien final)

Vous pourrez valider un ou plusieurs blocs de compétences. Pour décrocher le titre « Responsable d'établissement touristique », il faudra valider les 4 blocs de compétences concernés. Dans le cas où vous ne validez pas l'ensemble des blocs, une session de rattrapage est prévue.



- Feuille d'émargement
- ECF (livret d'évaluation)
- Entretiens individuels avec l'alternant en milieu de formation
- Réunion avec les délégués et le groupe d'apprenants
- Livret d'apprentissage : suivi et bilan avec l'entreprise



À l'issue de sa formation, le titulaire du titre « **Responsable établissement touristique** » peut s'orienter vers un MBA ou un Master en hôtellerie, restauration et tourisme.

Les types d'empiois accessibles par le détenteur du titr
☐ Responsable de structure d'hébergement touristique
☐ Exploitant de structure d'hébergement touristique
☐ Gérant de structure d'hébergement touristique
☐ Gestionnaire de structure d'hébergement touristique
☐ Directeur de structure d'hébergement touristique
☐ Directeur de village de vacances
□ Directeur de club de vacances / d'hôtel club
□ Directeur de résidence de tourisme
☐ Directeur de camping
□ Directeur d'hôtellerie de plein air
□ Directeur de parc résidentiel de loisirs
🛘 Directeur d'hôtel / d'hôtel-restaurant
□ Directeur d'auberge de jeunesse
□ Directeur d'hostel
□ Directeur de village de gîtes
□ Directeur d'hébergement collectif
☐ Directeur de centre de vacances
🛘 Gardien / gérant de refuge de montagne
□ Directeur hôtelier de résidence sénior
□ Adjoint de direction d'établissement touristique



https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35527/





